

Mise en oeuvre des solutions internationalement recommandées
dans un contexte national : enseignements, défis et tendances

Perspectives du secteur privé
Liz Gallagher – Entreprises à l'OCDE



Ce que les entreprises demandent

Demande commerciale	Détails / Justification
Des règles cohérentes et simples	Adopter les recommandations de l'OCDE afin d'assurer une application harmonisée et simple des nouvelles règles de TVA sur le commerce numérique dans toutes les juridictions.
Collaboration internationale	Encourager le dialogue entre les pays afin de partager les enseignements tirés et les meilleures pratiques de mise en œuvre.
Consultation avec les entreprises	Impliquer les entreprises dès la phase de conception et jusqu'à la mise en œuvre afin de comprendre les réalités commerciales et de créer des régimes qui conviennent à la fois aux autorités fiscales et aux contribuables.
Délai de préavis approprié	Prévoir un délai minimum de 6 à 12 mois (ou jusqu'à 18 mois pour le régime des biens de faible valeur) après la publication des directives de mise en œuvre et des détails d'enregistrement, afin de permettre aux entreprises de préparer et de mettre à jour leurs systèmes.
Mesures ciblées	Concentrer les mesures numériques de TVA/TPS sur les transactions B2C, où les difficultés de conformité et de recouvrement sont les plus importantes.
Mise en œuvre progressive	Commencer par définir les règles relatives aux services électroniques pour concevoir et tester le système, mettre en place le portail et garantir son bon fonctionnement. Ce n'est qu'une fois le système validé qu'il conviendra d'en étendre le champ d'application, par exemple aux biens de faible valeur. Toute tentative de mise en œuvre simultanée de l'ensemble des changements risque de submerger et de paralyser les administrations fiscales et le monde des affaires.
Communication efficace	Lancer des campagnes d'information du public et fournir des informations claires aux fournisseurs et aux consommateurs bien avant les dates de mise en service.



Principaux défis pour l'administration des entreprises et des impôts

Défi	Détails / Impact
État de préparation du système	Si les portails en ligne ne sont pas opérationnels, les entreprises ne peuvent ni s'enregistrer, ni déclarer, ni payer la TVA. La TVA ne peut être facturée sans numéro de TVA intracommunautaire. Les solutions temporaires d'enregistrement et d'obtention d'un numéro de TVA (courriel, formulaire papier) ne sont pas valides ; tous les systèmes doivent être opérationnels avant la mise en service.
Exigences relatives au représentant fiscal	La désignation obligatoire d'un représentant fiscal engendre des coûts supplémentaires et alourdit les obligations de conformité, notamment pour les multinationales. La plupart des pays autorisent désormais des déclarations simplifiées sans représentant fiscal ; la désignation facultative peut s'avérer utile pour les petites entreprises.
Complexité B2B vs. B2C	L'intégration des transactions numériques B2B engendre de nouvelles exigences (par exemple, facturation pour les transactions B2B, et non B2C). Les transactions B2C ne devraient pas nécessiter de factures ; les transactions B2B devraient adopter les formats de facturation existants.
Dates d'entrée en vigueur imprécises et législation tardive	La législation et les directives sont parfois publiées trop tard pour que les entreprises puissent s'y adapter. Les feuilles de route en matière d'ingénierie sont établies 6 à 12 mois à l'avance ; des changements soudains perturbent la planification et l'allocation des ressources.
Périodes de gel du code	Les périodes de gel des codes (par exemple, du 19 décembre 2025 au 5 janvier 2026) limitent les modifications du système afin d'assurer sa stabilité pendant les périodes de fêtes ou de forte activité. La mise en œuvre de nouveaux régimes de TVA ou de changements de taux pendant un gel des codes est très perturbatrice, surtout sans préavis ni directives suffisantes.
La mise en œuvre progressive est essentielle	Une approche progressive est essentielle. Il convient de commencer par les services électroniques pour concevoir et tester le système, mettre en place le portail et garantir son bon fonctionnement. N'étendre le périmètre qu'une fois le système validé permet d'éviter de surcharger les administrations fiscales et les entreprises. Toute tentative de changement simultané risque de paralyser les opérations et de reporter la mise en service.
Communication avec les clients	Les entreprises doivent informer leurs clients à l'avance de tout changement de régime, notamment pour les régimes où une vérification du statut client est requise. Un préavis minimum de 2 à 3 semaines est conseillé, mais un délai plus long est préférable pour les changements complexes.
Problèmes d'inscription et de paiement	Les délais ou les procédures complexes d'obtention d'un numéro de TVA intracommunautaire empêchent les entreprises de facturer la TVA. Les multinationales privilégient le paiement direct, sans intermédiaires ni représentants fiscaux, afin d'éviter les coûts supplémentaires et les interventions manuelles. Les exigences de paiement en monnaie locale peuvent engendrer des difficultés de change et de trésorerie.
Tendance à la complexité et à l'incohérence	Les régimes d'immatriculation à la TVA « simplifiés » pour les non-résidents deviennent de plus en plus complexes et incohérents. Ces derniers peuvent être tenus de contrôler les contribuables résidents, de participer aux systèmes locaux de facturation électronique ou de se conformer à des obligations déclaratives supplémentaires. Cela compromet le principe de simplicité et alourdit les contraintes administratives.